

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 10 FÉVRIER 2025 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20H00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B. président
Le Conseiller Lior Azerad
Le Conseiller Sidney Benizri
La Conseillère Dida Berku, B.C.L.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Tanya Abramovitch, directrice générale associée
Mme Florine Agbognihoue, assistante-greffière, agissant à titre de secrétaire de réunion
M. Darryl Levine, directeur, Affaires publiques et communications

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a souhaité la bienvenue au public.

DÉCLARATION DU MAIRE

Avant la période de questions, une vidéo enregistrée du maire Brownstein a été diffusée, dans laquelle il parle du projet d'Hydro-Québec pour la période de 2026 à 2029, qui affectera la ville de Côte Saint-Luc. Hydro-Québec prévoit de faire passer notre réseau électrique de 120 KV à 315 KV, ainsi que la sous-station électrique.

Les résidents peuvent partager leurs opinions sur ce projet lors de la séance d'information publique (en direct ou à distance) qui aura lieu le 17 février 2025 à 19 h 30 au Rinqe, 8355, chemin Mountview, Ville de Mont-Royal.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Une vidéo a été présentée pour promouvoir la justice, le souvenir, la liberté culturelle et l'inclusion. Cette vidéo a été présentée pour remercier la nation Kanien'kehá:ka.

RÈGLES DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Un enregistrement audio a été diffusé pour rappeler au public les règles de la période de questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS¹

La période de questions a débuté à 20h11 pour se terminer à 20h18. Deux (2) personnes ont soumis des questions et toutes les questions ont reçu une réponse.

1) Norman Sabin

Question : Est-il possible d'avoir deux voies sur Kildare qui pourraient tourner à droite sur Cavendish afin d'augmenter le volume de trafic qui peut circuler à tout moment (en particulier lorsque le bus 161 est là) ? La voie de droite resterait une voie de virage, mais la voie du milieu permettrait de tourner à droite ou de continuer tout droit.

Réponse : Suggestion à envoyer au Comité de circulation et de mobilité.

2) Musa Bahaa

Question : Certains services tels que le Transport Adapté vont changer. Ce service sera privatisé d'ici l'année prochaine. La ville peut-elle faire quelque chose pour aider à maintenir ces services ?

Réponse : Nous pensons que le service sera maintenu. Le changement sera que leur minibus ne sera plus en service. La STM fait maintenant appel à de nombreux chauffeurs privés. Le changement affectera les chauffeurs d'autobus plus que les clients.

Nous en parlerons à notre députée, car nous voulons que le programme se poursuive.

Le conseil a demandé qu'une copie de la pétition soit envoyée au bureau du greffier de la ville.

250201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2025

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 10 février 2025 à 20h00, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250202

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 JANVIER 2025 À 20H00

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

¹ Pour plus de détails sur la question posée et la réponse donnée, veuillez regarder la Vidéo de la séance sur la page YouTube de la Ville de Côte Saint-Luc.

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, daté du 20 janvier 2025 à 20h00, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250203

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR
JANVIER 2025**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour janvier 2025 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250204

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC –
AUTORISATION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET
CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE À FINANCER L'ACHAT
DES DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE UNE FOIS LA SUBVENTION
OBTENUE**

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications (« Ministère ») a mis des fonds à la disposition des bibliothèques publiques autonomes dans le cadre du Programme « Aide aux projets » afin d'appuyer le développement des collections;

ATTENDU QU'afin d'être admissible pour la subvention du Ministère, le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit donner l'autorisation à la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») de faire une demande de subvention pour ce-dit programme et doit aussi confirmer son intention de financer l'achat des documents pour la bibliothèque, incluant la part qui sera allouée par le gouvernement du Québec pour le projet;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise par les présentes, la Ville à présenter une demande d'aide financière au Ministère dans le cadre du programme « Aide aux projets » – pour les projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année budgétaire 2025-2026;

QUE Janine West, directrice de la bibliothèque, ou, en son absence, Lisa Milner, gestionnaire des services de soutien administratif de la bibliothèque, soient et sont, par les présentes, autorisées à signer tous les documents ayant trait à cette demande, incluant la politique de développement des collections et en particulier l'entente qui doit être signée avec le Ministère;

QUE la Ville s'engage à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents en 2025, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère;

QUE la présente résolution soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250205

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025
AU 31 JANVIER 2025**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2025, pour un montant total de 4 502 898,41\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 25-0042 daté du 4 février 2025 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250206

**ADOPTION DU BILAN DES MESURES 2023, DU PLAN D'ACTION 2024, DU
BILAN DES MESURES 2024 ET DU PLAN D'ACTION 2025 À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial, dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (R.L.R.Q., chapitre E-20.1), demande aux municipalités de plus de 15 000 résidents d'adopter un plan d'action pour les personnes handicapées, et de préciser les étapes qui seront prises pour assurer l'intégration complète des résidents, visiteurs et employés ayant un handicap physique ou mental;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc accorde beaucoup d'importance à l'accessibilité des services municipaux à ses résidents, à ses visiteurs et à ses employés;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») adopte, par les présentes, le Bilan des mesures 2023, le Plan d'action 2024, le Bilan des Mesures 2024, et le Plan d'action 2025 à l'égard des personnes handicapées (« Plan »), daté du 10 février 2025, et annexé aux présentes comme Annexe F;

QUE le Conseil demande, par les présentes que ledit Plan soit accessible à tous les résidents, visiteurs ou employés qui voudraient le consulter ou s'en procurer une copie;

QUE le Conseil, par les présentes, demande également qu'une copie dudit Plan soit déposée pour consultation aux archives de la Ville et à la Bibliothèque Publique Eleanor London Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250207

RÉSOLUTION D'APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025 (JPS)

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la Persévérance Scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence! », un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiants(e);

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élus(e) municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants(e) du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élus(e) municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives: « les élus(e) s'engagent! » de Concertation Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») exprime son appui à la proclamation de la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la Persévérance Scolaire (JPS);

QUE le Conseil exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants(e) du réseau de l'éducation;

QUE le Conseil appuie la campagne des Journées de la Persévérance Scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence! » et invite les élus(e) à y participer. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250208

RESSOURCES HUMAINES – PARCS & RECRÉATION – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLANCS

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé "Auxiliary Employees – White Collars – Hiring" daté du 30 janvier 2025 et que les conditions d'emploi desdits employés seront conformes aux conditions de la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 25-0038 daté du 30 janvier 2025 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250209

AUTORISATION DE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a reçu une facture de BFL Canada services de risques et assurances inc. (« BFL ») datée du 1^{er} janvier 2025 au montant de 628 748,90\$, incluant les taxes applicables, pour le paiement des primes d'assurance de biens, de délits et d'honoraires de courtiers de la Ville (« Primes ») pour l'année civile 2025 comme suit :

Assurance des biens 2025	233 140,00\$	Plus taxe sur les primes d'assurance à 9%
Frais de courtage - biens	25 138,00\$	
Frais de courtage - responsabilité	28 952,00\$	
Renouvellement assurance crime	1 162,00\$	Plus taxe sur les primes d'assurance à 9%
Renouvellement responsabilité municipale	95 745,00\$	Plus taxe sur les primes d'assurance à 9%
Renouvellement responsabilité générale	182 380,00\$	Plus taxe sur les primes d'assurance à 9%
Renouvellement XS-CGL tranche 1	14 783,00\$	Plus taxe sur les primes d'assurance à 9%
TOTAL	628 748,90\$	Incluant les taxes applicables

ATTENDU QUE la Ville a reçu une facture de Beneva Assurances (« Beneva ») datée du 19 décembre 2024 pour un montant de 36 544,43\$, incluant les taxes applicables, pour le paiement des primes d'assurance automobile de la Ville (« Primes automobile ») pour l'année civile 2025 pour la flotte de véhicules de la Ville comme suit :

Assurances automobile 2024 (primes)	35 813,04\$	Incluant les taxes applicables
Total restant avant le renouvellement	731,39\$	Incluant les taxes applicables
TOTAL	36 544,43\$	Incluant les taxes applicables

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long cité;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») ratifie et approuve, par la présente, les contrats d'assurance de biens, de bris des équipements, de délits, de responsabilité primaire, de responsabilité d'administration municipale et de responsabilité civile complémentaire et excédentaire de la Ville et les franchises correspondantes qui sont joints à la présente à titre d'annexe A intitulée: « Déclarations – Avis de garantie - n° MTL-24-64022 » pour faire partie intégrante du procès-verbal - avec les primes correspondantes payables à BFL Canada risques et assurances inc. (« BFL ») du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026;

Que le Conseil ratifie et approuve, par la présente, le contrat d'assurance automobile de la Ville et les franchises correspondantes qui sont joints à la présente à titre d'annexe B de Beneva pour faire partie intégrante du procès-verbal - avec les primes correspondantes payables à Beneva (« Beneva ») du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026;

QUE le Conseil approuve, par la présente, le paiement des primes à BFL conformément à la facture datée du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 628 748,90\$, incluant les taxes applicables²;

QUE le Conseil approuve, par la présente, le paiement des primes à Beneva conformément à la facture datée du 19 décembre 2024, pour un montant de 36 544,43\$, incluant les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier No. 25-0040 et No. 25-0041 datés du 4 février 2025, ont été émis par le trésorier de la Ville pour attester la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250210

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2599
INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2599 RÉADOPTANT LE RÈGLEMENT 2497 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE » POUR L'ANNÉE 2024**

L'assistante-greffière a déposé le rapport annuel sur l'application du règlement 2599 intitulé « Règlement 2599 réadoptant le règlement 2497 sur la gestion contractuelle » pour l'année 2024.

250211

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2599-1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2599-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2599 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE »**

La conseillère Berku a donné avis de motion que le règlement 2599-1 à être intitulé : « Règlement 2599-1 amendant le Règlement 2599 sur la gestion contractuelle » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2599-1 à être intitulé: « Règlement 2599-1 amendant le Règlement 2599 sur la gestion contractuelle ».

250212

² L'annexe A arrondit les taxes au dollar le plus élevé.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2599-1 À ÊTRE INTITULÉ : «
RÈGLEMENT 2599-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2599 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE »**

La conseillère Berku a déposé le projet de règlement 2599-1 à être intitulé: «
Règlement 2599-1 amendant le Règlement 2599 sur la gestion contractuelle ».

250213

**INGÉNIERIE – OCTROI D'UN CONTRAT À HYDRO-QUÉBEC POUR
L'AUGMENTATION DE L'AMPÉRAGE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE AU PARC
FLETCHER (K-14-25)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat à
Hydro-Québec pour l'augmentation de l'ampérage du panneau électrique au parc
Fletcher;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 du règlement 2497 de la Ville intitulé:
« Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un
contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000,00\$ et le seuil des
appels d'offres publics, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la
présente, un contrat pour l'augmentation de l'ampérage du panneau électrique au
parc Fletcher à Hydro-Québec pour un montant maximum de 28 271,07\$ plus les
taxes applicables;

QUE la conseillère générale de la Ville de Côte Saint-Luc soit, par les
présentes, nommée comme signataire dudit contrat au nom de la Ville;

QUE le Certificat du Trésorier no. 25-0034 daté du 29 janvier 2025 a été émis
par le Trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les
dépenses décrites.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250214

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET
L'INSTALLATION D'UN MINI GARAGE PRÉFABRIQUÉ (K-25-25)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat
pour l'achat et l'installation d'un mini garage préfabriqué;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix à des fournisseurs et a reçu quatre (4)
soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse a été reçue de Catalogna Construction
(9372-2171 Québec Inc.);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 du règlement 2497 de la Ville intitulé:
« Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un

contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000,00\$ et le seuil des appels d'offres publics, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à Catalogna Construction (9372-2171 Québec Inc.) pour l'achat et l'installation d'un mini garage préfabriqué, pour un montant estimé de 50 822,70\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites seront financées intégralement à partir du règlement d'emprunt no. 2648 intitulé : «Règlement 2648 autorisant un emprunt de 606 300\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique dans le garage des travaux publics»;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation dudit règlement de financement par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH);

QUE le certificat du trésorier no. 25-0039 a été émis le 31 janvier 2025 par le trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250215

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (« Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en mars 2025 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en mars 2025, comme suit:

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en mars 2025, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES AFFAIRES EN COURS

250216

RÉSOLUTION APPELANT LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À FAIRE DAVANTAGE POUR RÉTABLIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN HAÏTI

ATTENDU QUE le Canada accueille une des plus importantes diasporas au monde, avec plus de 180 000 personnes, dont environ 160 000 habitent au Québec, principalement dans la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE Jovenel Moïse, 43^e président d'Haïti, a été assassiné le 7 juillet 2021, ce qui déclencha une période de violence et d'instabilité qui a entraîné la mort de milliers de personnes. Des bandes armées ont attaqué l'infrastructure démocratique du pays et pris le contrôle d'une grande partie de Port-Au-Prince, la capitale, et de nombreuses régions rurales;

ATTENDU QUE dans la période du 6 au 11 décembre 2024, plus de 207 personnes ont été massacrées brutalement dans le quartier Wharf Jérémie de Cité Soleil, un des secteurs les plus pauvres de Port-au-Prince, selon un rapport des Nations Unies;

ATTENDU QUE le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a annoncé récemment que l'an dernier en Haïti au moins 5 601 personnes ont été tuées, victimes de la violence des gangs;

ATTENDU QU'au cours des derniers mois, la situation en Haïti s'est encore détériorée, entraînant le déplacement de pas moins d'un million de personnes à l'intérieur du pays, dont un grand nombre ont cherché refuge en République dominicaine;

ATTENDU QUE la République dominicaine a réagi en expulsant des milliers de personnes, en violation probable des obligations en vertu du droit international d'accueillir et de protéger les réfugiés;

ATTENDU QUE les gangs ont perpétré d'autres attaques, fermant des hôpitaux, des bâtiments gouvernementaux et l'aéroport de Port-Au-Prince;

ATTENDU QU'une Mission multinationale d'appui à la sécurité dirigée par le Kenya est arrivée en Haïti au début de 2024 avec pour mandat de rétablir la sécurité publique, et qu'elle a été incapable de le faire puisque son mandat d'engagement a été limité et l'insuffisance de son armement l'a obligée à battre en retraite face aux gangs mieux armés;

ATTENDU QUE Leslie Voltaire, actuel président du Conseil présidentiel de transition, a lancé un appel au secrétaire général António Guterres pour que la

Mission multinationale d'appui à la sécurité actuelle soit transformée en une mission officielle de maintien de la paix des Nations Unies, invoquant l'urgence de la situation en Haïti;

ATTENDU QUE la Ligue des noirs du Québec et l'organisme Unis contre la haine Canada ont appelé le Canada à faire davantage pour aider Haïti, notamment par l'intermédiaire du bureau de Bob Rae, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») appuie les demandes du Conseil présidentiel de transition pour que la Mission multinationale d'appui à la sécurité multinationale devienne une Mission officielle de maintien de la paix des Nations Unies;

QUE le Conseil soutienne l'appel du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés demandant que la République dominicaine cesse d'expulser les migrants et les demandeurs d'asile vers Haïti dans la flambée de violence des gangs;

QUE le Conseil presse le gouvernement canadien d'accroître son aide humanitaire en Haïti et s'engage à n'expulser aucun réfugié haïtien jusqu'au rétablissement d'un environnement stable et sécuritaire dans le pays;

QUE le Conseil charge sa greffière d'envoyer une copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre canadienne des Affaires étrangères, au député de Mont-Royal à la Chambre des communes, ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec sur l'île de Montréal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250217

**RÉSOLUTION DE CONTESTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE
L'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc («Ville») est une ville liée de l'agglomération urbaine de Montréal;

ATTENDU QUE lors de la séance de l'agglomération en date du 23 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement autorisant un emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet quartier Namur-hippodrome item 42.02 Dossier GDD :1245569001 « le Règlement »;

ATTENDU QUE la Ville veut déposer son opposition au Règlement d'emprunt aux motifs qu'il n'est pas conforme aux règles de la loi et qu'il est inéquitable, injuste et abusif;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc mandate les avocats désignés par l'Association des Municipalités de Banlieue (AMS) de déposer une opposition devant la Commission Municipale du Québec dans les délais légaux. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

250218

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

FLORINE AGBOGNIHOUE
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
250208	Annexe A	Liste d'embauche des employés auxiliaires cols blancs

DÉPARTEMENT DES LOISIRS ET DES PARCS
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC
LISTE DES NOMS À PARTIR DE JANVIER 2025
POUR L'APPROBATION DU CONSEIL DU MOIS FÉVRIER 2025

NOMS DES EMPLOYÉS		POSTE/PROGRAMME	TRANSFERT	DATE DE DÉBUT DE L'EMPLOI	DOMICILE	NOMBRE D'ANNÉES D'EMPLOI	PERIODE	NOMS ENVOYÉS AU CAUCUS AU COURS L'AVANT-DERNIER	TAUX	NOMBRE DE SEMAINE D'EMPLOI PRÉVUES	HEURES HEBDOMADAIRES	DEPENSES ANNUELLES APPROX. JUSQU'EN FIN 2025	CODE DU GRAND LIVRE	
NOMS	PRÉNOM	DU REMPLACEMENT	DE QUELLE POSTE				de À / INDÉTERMINÉ		Heure					
Aquatique														
Gelfand	Tali	Sauveteur		23-01-2025	Côte Saint-Luc				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
Moradi	Mohammad Sadra	Sauveteur		05-01-2025	Côte Saint-Luc				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
Brady	Seren	Sauveteur		29-01-2025	Montréal-Ouest				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
Grossman	Joshua	Sauveteur		23-01-2025	Montréal				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
Rubin-Strudwick	Rachel	Sauveteur		23-01-2025	Montréal				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
Shamsi-Najani	Artina	Sauveteur		23-01-2025	Montréal				\$16.29	48	3	\$2,345.76	02-780-01-112	
												Sub Total:	\$14,074.56	
												Total:	\$14,074.56	

Cornelia Ziga
Director of Recreation

Signed

Date

C. Ziga 30 janvier 2025